

06/03

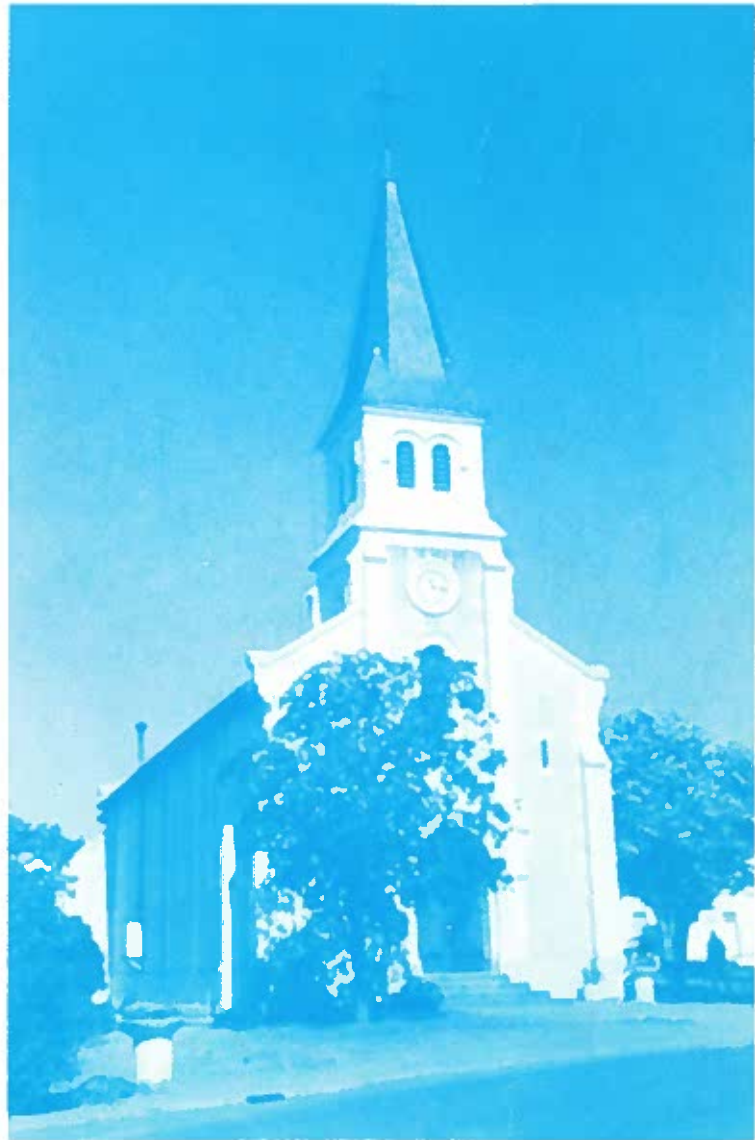
41

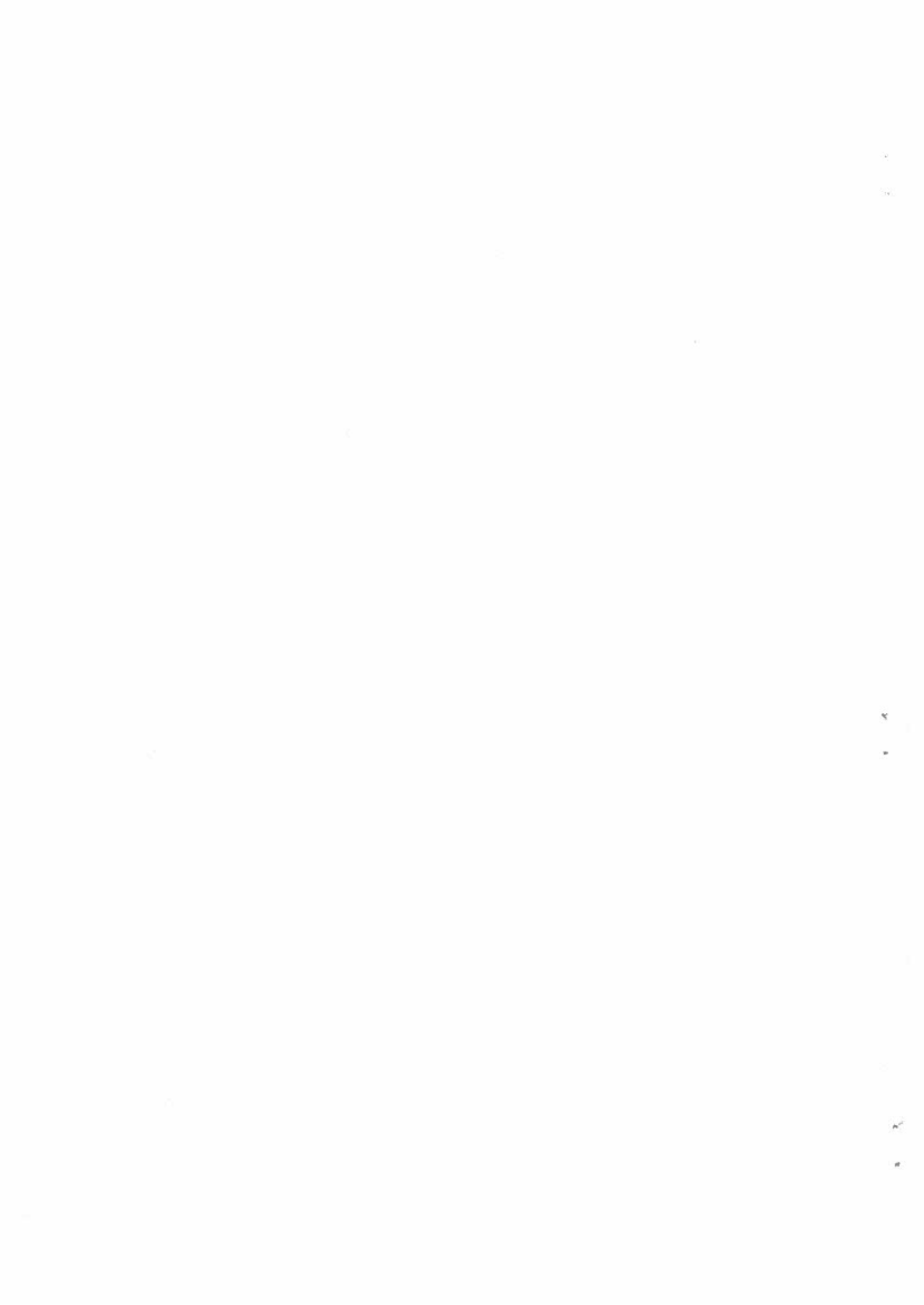
LOUS MITIEYS

D'AZUR

B
U
L
L
E
T
I
N

D'
I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N







Le Mot du Maire

Notre village continue sa transformation tout en conservant son originalité.

Notre Commune bouge et pour s'en persuader, il suffit de consulter la liste des demandes d'autorisation de construire (22 en 2002 et déjà 20 en 2003).

Azur reste un lieu privilégié où beaucoup veulent y vivre. Nous ne pouvons que nous féliciter de leur choix mais cela nous oblige élus, associations, à œuvrer pour que puisse régner cet esprit de convivialité, de respect des autres, sans renier nos origines et nos traditions.

La très grande majorité de nouveaux résidents partagent d'ailleurs cet état d'esprit.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin qui relate les principaux événements, réalisations ou projets de ces 6 derniers mois.

J'espère que l'été sera clément à Azur et qu'ainsi nous pourrons participer à la réalisation d'une belle saison touristique, accompagnée par les diverses festivités qui nous feront oublier quelques tracas récents.

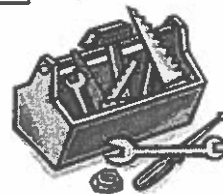
C'est aussi l'occasion de remercier tous ceux qui se dévouent afin d'animer et de mieux faire apprécier notre village.

Même si l'air du monde n'est pas des plus purs en ces mois de printemps, il flotte à Azur un parfum de musique, de fête dont tout le monde peut bénéficier.

Michel Laussu.

Au fil des dossiers

Travaux bâtiments publics

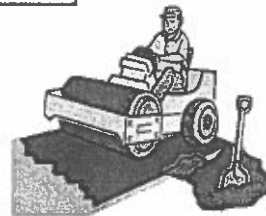


Sont prévus en 2003 :

- la restauration de la toiture de la Mairie
- l'amélioration des vestiaires du stade et l'agrandissement (le permis de construire est déposé)
- la construction d'un columbarium
- le lancement de l'appel d'offres et le début des travaux qui concernent la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes.

Nous espérons que la lenteur d'exécution des artisans ne perturbera pas nos projets.

Voirie



La route de Nougara a bénéficié d'une remise en état en ce début d'année.

En 2003, c'est la route de Prim qui sera aménagée comme annoncé précédemment.

Ces travaux se font sous la houlette de la Communauté des Communes M.A.C.S. à hauteur de 30 000 € T.T.C./an.

La réfection des lignes blanches sur tout le territoire de la Commune et la pose de ralentisseurs route de Moliets, route de Messanges et route de Soustons seront effectives dans les prochaines semaines, toujours suivant la disponibilité de l'entreprise.

Enfouissement des réseaux

Les travaux de la route de Moliets et l'éclairage de l'espace fêtes au Lac sont maintenant terminés.

A l'automne, c'est la rue Gaston Nougaro qui clôturera le programme consacré au Bourg et au Lac.

Depuis 5 années, ce sont 3,5 Kms de réseaux qui ont disparu de notre horizon.

En collaboration avec le S.Y.D.E.C. et l'E.D.F., des renforcements et enfouissements de réseaux électriques sont prévus à «Peyroux» et au «Petit Franc».

A l'érude, route du Lac vers la Maison «Castet».

Lotissement communal

Il est aujourd'hui terminé. Seuls, les espaces verts restent à terminer.

Les onze prétendants du départ sont toujours en course.

Les actes de vente sont en cours et les demandes de permis de construire vont bon train. Le prix de vente a été fixé à 33 € H.T./m².

Bientôt de jeunes et nouveaux Azuriens égayeront ce nouveau quartier.

Le Camping Azu'Rivage



Malgré les problèmes liés au naufrage du « Prestige » et la pollution des côtes, nous restons optimistes pour la saison estivale 2003.

Nous espérons un chiffre d'affaires largement supérieur (30 %) à 2002, ce qui nous récompenserait des efforts réalisés pour offrir aux touristes un meilleur accueil et un excellent séjour.

L'espace aquatique est terminé. Nous avons à présent, dans un merveilleux cadre, un endroit magnifique à la disposition des vacanciers.

Cette année le camping accueille, pour des séjours d'une semaine, de jeunes anglais qui profitent de nos installations et du lac.

A ce jour, près de 120 mobil homes sont également installés.

Pour fêter cet événement, nous invitons la population d'Azur et les campeurs à une journée « Portes ouvertes » au Camping Azu'Rivage le samedi 5 juillet 2003 à partir de 17h30.

L'inauguration officielle interviendra plus tard.

Pour information, la piscine sera ouverte du 1^{er} mai au 30 septembre et sera accessible aux Azuriens hors période du 20 juillet au 20 août.

La surveillance sera assurée par des M.N.S. dès le 1^{er} juillet prochain.

La plage du Lac ne sera plus autorisée à la baignade.

Taux d'imposition

Commune :

Les 3 taxes (taxe habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) ont subi une augmentation de 4 %. Elles rapportent la somme de 68 000 €.

Ces trois taxes demeurent inférieures de plus de 50 % à la moyenne départementale.

Avant la fin de l'année 2003, la Communauté de Communes aura terminé les transferts des charges qui correspondent aux compétences qu'elle assurera.

Principales ressources de la Commune nécessaires pour boucler le budget :

- Dotation Etat	118 000 €
- Vente de pins	53 000 €
- Loyers	45 000 €
- Taxe de séjour	27 000 €
- Location perçue Camping	32 000 €

Soit un total de (taxes comprises) 343 000 €

Communauté de Communes

Le taux de la taxe professionnelle perçue par M.A.C.S. est 11,52 %.

Les trois autres taxes perçues permettent de boucler le budget de M.A.C.S. et de régler les factures du S.I.T.C.O.M.

Les taux fixés se décomposent ainsi :

		Part réservée au S.I.T.C.O.M. (Ordures ménagères)	Recettes Budget de fonctionnement M.A.C.S.
Taxe habitation	5,67 %		
Taxe foncière bâti	5,98 %	6 480 000 €	8 538 000 €
Taxe foncière non bâti	23,72 %		

Vous ne réglez plus, dès cette année, de taxe locale « Ordures ménagères ».

Attention, les services fiscaux vont répercuter cette somme sur les taxes locales que vous recevrez à l'automne.

Les contribuables mensualisés auront une somme plus importante que l'an passé à régler.

Ordures ménagères

Comme expliqué précédemment, la taxe d'ordures ménagères est gérée par M.A.C.S. dès cette année 2003.

A l'automne, une réorganisation des lieux où sont situés les conteneurs va être mise en place. Nous évoquerons également une réorganisation des tournées de collecte.

Déchetterie de Messanges : 11 450 personnes ont fréquenté le site en 2002.

Etat de la collecte sur les points tri de la Commune :

- Verre	37,7 T	contre	32,9 T	en 2001
- Papier	13,88 T	contre	8,7 T	en 2001
- Plastique	2,14 T	contre	1,9 T	en 2001
- Métal	1,57 T	contre	1,2 T	en 2001
- Tétra-Pack	1,51 T	contre	0,7 T	en 2001
Soit un total de	56,8 T	contre	45,4 T	en 2001
		Et	36,7 T	en 2000

Les ordures ménagères traitées et incinérées sont de 278 T en 2002 contre 280 T en 2001 et 276 T en 2000.

La Commission de la forêt



Coupes 2003 : Coupe rase du reste de la parcelle du Coût vers la ligne haute tension environ 5 ha.

Poteaux d'éclaircie : 2 parcelles au bord du Chemin de Capon
2 parcelles sud route de Magescq
12 ha environ.

Nettoyage de 2 parcelles au sud de la propriété communale côté Marcé (2 ha).

Semis : parcelle située au bord de la route de Magescq (5 ha).

Plan Local d'Urbanisme

Les études relatives à la révision du PLU d'AZUR se déroulent depuis maintenant plus d'un an, et atteignent l'une des étapes la plus importante de sa mise en oeuvre, avec la formalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (ou P.A.D.D.), permettant l'écriture d'un règlement et la délimitation des différentes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles) du document.

Cette réflexion a permis d'établir, au travers d'un diagnostic territorial exhaustif, les enjeux et choix de la collectivité en matière de gestion et de développement de son territoire, ces choix étant par la suite formulés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le diagnostic, ainsi que les grandes orientations d'aménagement souhaitées par la collectivité, ébauchées durant ces derniers mois ont été présentés à l'ensemble de la population et de toute personne intéressée à l'occasion de la réunion publique du 22 mars 2003.

Les grands principes de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable, s'inscrivent dans les principes de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13/12/2000, à savoir le renouvellement urbain, la mixité et l'équilibre social du logement, l'équilibre et la gestion économe de l'espace, la protection des espaces naturels et du patrimoine...

Le Conseil Municipal d'AZUR a débattu de ce projet en séance publique du 26 février 2003.

En voici les grands axes :

1 - UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE MESURE COMPATIBLE AVEC LA CAPACITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS EXISTANTS OU PREVUS

2 - UN DEVELOPPEMENT URBAIN TRADUISANT LA DIVERSITE DES ENTITES EN PRESENCE

UNE POLITIQUE DU LOGEMENT MAITRISE

- Volet 1 : maîtriser dans le temps et dans l'espace, dans le respect des principes de la loi SRU, le rythme de développement urbain, en proposant un potentiel de développement diversifié alliant la politique du logement social, l'installation des jeunes de la commune, et d'activités commerciales et de services liées à la proximité de l'habitat.
- Volet 2 : reconquérir une centralité au centre-bourg, la développer, étoffer selon les évolutions prévues
- Volet 3 : respecter les physionomies bâties en présence
- Volet 4 : maintenir et développer le pôle touristique du lac tout en pérennisant la démarche qualitative
- Volet 5 : créer une (ou plusieurs) zone(s) d'activité(s) destinée(s) à des activités artisanales, ou commerciales

- Volet 6 : permettre la réhabilitation, la restauration ou le changement de destination, le cas échéant, du bâti d'intérêt patrimonial
- Volet 7 : privilégier les liaisons piétonnes et cyclables
- Volet 8 : maintenir la qualité des entrées du bourg, en affirmant notamment le caractère d'airial existant.

3 – ASSURER LA PERENNITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE

4 – AFFIRMER LE CARACTERE SYLVICOLE DE LA COMMUNE

5 – TENIR COMPTE DE LA BIODIVERSITE DES TERRITOIRES

La diversité des espaces et des paysages de la commune est un élément important d'identité et d'une grande qualité écologique. La protection des abords du lac et des ripisylves des ruisseaux est un choix reconduit dans cette révision de notre document.

6 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Volet 1 : le développement des activités touristiques
- Volet 2 : la création d'une (ou plusieurs) zone(s) d'activité(s)
- Volet 3 : identification des différents aspects paysagers et environnementaux de la commune (boisements à protéger, élaboration d'une gamme végétale à proposer dans le règlement, par exemples...).

7 – LA PROTECTION DES PAYSAGES ET SITES IDENTITAIRES DE LA COMMUNE

- Volet 1 : la protection des arials, et des ensembles patrimoniaux répertoriés sur le territoire,
- Volet 2 : les abords du lac, site classé et sa périphérie immédiate
- Volet 3 : prise en compte de l'ensemble des éléments paysagers et environnementaux à protéger.

8 – AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Par le traitement des rejets (extension du réseau d'assainissement collectif, mises aux normes de l'assainissement autonome...).

Ces grands objectifs ont été présentés aux différents services de l'Etat lors d'une réunion « inter-services de l'aménagement ». Cette réunion a permis une nouvelle réflexion quant au document proposé, conduisant à adapter, modifier ou préciser certains aspects, qui seront abordés dans le cadre d'une nouvelle réunion publique à laquelle la population d'AZUR et toute personne intéressée seront ultérieurement conviées.

Au bilan, les principaux éléments à retenir sont les suivants :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune doit exposer le projet urbain. La réglementation et la définition du zonage en constituent la mise en œuvre.

Ce projet définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain, de préserver la qualité architecturale et l'environnement, d'assurer l'équilibre dans l'utilisation de l'espace.

L'étude menée sur le territoire de la commune d'Azur, tient compte de tous ces aspects.

Evolution démographique , conséquences directes et indirectes sur les équipements publics, d'infrastructures et de superstructures (écoles, par ex.)

Les espaces publics , leur situation actuelle (sont-ils suffisants, répondent-ils aux besoins..., ?), sera-t-il nécessaire de mener une réflexion « d'accompagnement » de leur développement dans le cadre d'une certaine expansion démographique (nouveaux outils ?), par ex.

Etude et aménagement des abords du lac.

Programme réseau d'adduction en eau potable et assainissement collectif:

Le premier ne pose aucun problème (à ce jour, excepté deux constructions à usage d'habitation seulement, l'ensemble de la commune est relié au réseau public d'adduction en eau potable. L'eau potable est desservie dans le cadre du Syndicat Intercommunal, via le Château d'eau de Soustons, relié au surpresseur d'Azur, qui permet à tous d'être alimentés convenablement toute l'année).

Le programme d'assainissement collectif engagé ces trois prochaines années, verra, quant à lui, l'extension à plusieurs quartiers. Une desserte prévue à plus long terme, soit en 2006, permettra l'évolution du camping futur.

Un inventaire patrimonial a été constitué , permettant la conservation et un éventuel développement des « airials » existants et l'identification de certains espaces « patrimoniaux », où le bâti nécessiterait une conservation.

Rappelons que l'ensemble de la commune est situé en site inscrit, et est ainsi soumis à l'avis simple de l'Architecture des Bâtiments de France pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

La poursuite de la procédure actuellement mise en œuvre nous amènera à arrêter le projet du PLU par délibération du Conseil Municipal. Un bilan de la concertation actuellement mise en œuvre fera d'ailleurs l'objet d'une délibération du Conseil Municipal parallèle.

Viendra, à ce stade, la consultation de l'ensemble des Services de l'Etat associés à la procédure (3 mois), et de toute personne ayant sollicité une consultation du document.

L'enquête publique pourra alors être lancée. Celle-ci durera un mois (enquête projetée durant l'automne). Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur fournira son rapport et ses conclusions motivées dans le mois suivant la fin de l'enquête publique

Le PLU prendra ou non en considération les observations formulées lors de l'enquête publique, et sera adapté selon les décisions du Conseil Municipal puis approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Il est important de noter ici que les Services de l'Etat assureront le contrôle de légalité du document, sa cohérence et le respect des principes de la Loi S.R.U.

Pour tout renseignement détaillé et pour formuler vos observations, le dossier de concertation est consultable en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Informations diverses

Marché

L'expérience tentée l'an passé est reconduite les dimanches 13 juillet 2003, 20 juillet 2003, 27 juillet 2003, 3 août 2003, 10 août 2003 et 17 août 2003, de 18h30 à 23h30, en nocturne.

Fleurir Azur



Cette année encore, les membres de la Commission « Fleurir Azur » vont parcourir, courant juillet, le territoire de la Commune pour visiter les maisons fleuries.

Nous félicitons, dès à présent, tous ceux qui participent à l'effort d'embellissement du village et les employés communaux qui font le maximum pour embellir Azur. Tout le monde apprécie.

Fête des Mères



L'appel lancé l'an passé a été entendu. Beaucoup de jeunes mamans ont bien voulu honorer de leur présence cette manifestation qui permet à beaucoup de faire plus ample connaissance.

Plus de 80 mamans ont reçu un bouquet ou une rose ce samedi 24 mai 2003.

Ont été honorées :

Madame Dianor	mère de Esther Aïssata Dianor
Madame Muriel Barrère	mère de Fabien Barrère
Mademoiselle Mendès	mère de Dorian Costa
Mademoiselle Ruskiewicz	mère de Ainhoa Montéro.

S.I.V.U. Pédagogique du Marensin



En 1988, sur proposition de l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, Monsieur Gabart, les trois communes d'Azur, Messanges et Moliets, décidèrent de créer un Syndicat Intercommunal à vocation unique. C'est ainsi qu'est né le regroupement pédagogique intercommunal du Marensin.

Cela a permis, dans un premier temps, d'éviter, à brève échéance, la fermeture d'une des deux classes d'Azur et de permettre un accueil plus précoce des enfants du R.P.I.

Les enfants de maternelle sont accueillis à Moliets, les C.P., CE1 et parfois le CE2 à Azur et les CM1 et CM2 à Messanges. Le transport scolaire est pris en charge par le Conseil Général des Landes.

Depuis sa création, trois ouvertures de classes ont été nécessaires, deux à Moliets dont une l'an dernier et la troisième à Messanges. Vu la croissance démographique en constante augmentation dans la Côte Sud des Landes, il n'est pas illusoire de penser qu'une quatrième ouverture sera nécessaire d'ici peu de temps.

Le SIVU Pédagogique du Marensin a en charge la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, classes, cours de récréation, cantines... Il finance la totalité des frais de scolarité, livres, papeterie, matériel informatique, mobilier scolaire (environ 10 000 €). Il subventionne les coopératives de chaque classe (environ 450 € par classe). Il consacre 2 000 € environ pour les transports nécessaires à différentes activités pédagogiques. Il verse également 1 200 € à chaque école, tous les ans, pour la réalisation d'un projet pédagogique particulier.

Il a la charge du personnel de cantine, de garderie et d'entretien.

En ce qui concerne Azur, la participation communale est de 36 763 € pour cette année.

En aucun cas, le SIVU n'intervient dans le choix pédagogique des enseignants.

Pour information, les effectifs pour la prochaine rentrée sont les suivants :

- Moliets : 75
2 ans : 12/ 3 ans : 28/ Moyenne section : 18/ Grande section : 17
- Azur : 46
CP : 15/ CE1 : 31
- Messanges : 53 ou 54
CE2 : 25 ou 26/ CM1-CM2 : 28

Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement du Marensin

▪ Eau potable :

Programme 2003 : Alimentation en eau potable des quartiers « Coût » et « Capon ».

Les maisons non desservies (Thoumazic et Meniou) feront l'objet d'une étude pour réaliser ces dessertes.

Qualité eau : Au fil des jours, l'aspect de l'eau varie et peut présenter parfois une couleur peu engageante à la consommation tout en respectant les critères de potabilité de la D.D.A.S.S.

Nous vous demandons de vous manifester auprès des services concernés pour remédier au plus tôt et au plus vite à ces désagréments.

Réseau incendie : Des améliorations seront apportées pour que les bornes à incendie répondent aux normes en vigueur.

▪ Assainissement collectif :

Programme 2003 : Réalisé dès l'automne : quartier Labèque.

Pour bénéficier au maximum des subventions, les programmes des travaux d'assainissement ont été revus. Les quartiers « Peyroux », « Nougaro » et « Route de Magescq » seront assainis sur la période 2004-2005.

L'assainissement du quartier « Pesson - Moutic » doit faire l'objet d'une étude particulière en raison de l'éloignement de ce quartier.

Tous ces programmes ont été entérinés par le Conseil Syndical qui s'est déroulé à Messanges.

▪ Assainissement non collectif :

Les assainissements non collectifs des résidences principales ont été visités. Sur 66 habitations visitées, 77 % sont considérées acceptables.

A travers le nouveau programme de travaux étalé sur la période 2003-2006, une grande partie des autres installations va être résolue. En ce qui concerne les assainissements défectueux restants, les personnes concernées seront reçues par les services de la Mairie et du S.I.E.A.M. pour la suite à donner.

Entretien des assainissements non collectifs : Le S.I.E.A.M. envisage de créer un service de vidange. Des discussions sont en cours avec les vidangeurs au sujet des compétences du service.

Salle Espace François Mitterrand

La salle a été rénovée.

Le règlement, remis au goût du jour, sera appliqué rigoureusement. Nous ne pouvons plus accepter un certain « laxisme » de la part des occupants du local.

D'autre part, des tables plus conformes sont à la dispositions des usagers de la salle.

Depuis l'installation du limiteur sonore, en septembre, la salle est devenue moins bruyante. Comme nous l'avons expliqué dans les précédents bulletins, le nombre de mariages est passé de 17 en 2000 à 8 en 2003. Ceci s'explique par l'occupation plus fréquente des locaux par les associations et les particuliers qui apprécient le cadre bucolique de cet endroit.

Centre Communal d'Action Sociale

Les dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.) connaissent une petite pause.

Les actions menées et décrites dans les précédents bulletins continuent d'être effectuées par les membres du C.C.A.S. que nous remercions pour assurer ces services gratuitement de façon tout à fait bénévole.

Réunion Publique

La réunion publique organisée le 22 mars 2003 a réuni une cinquantaine d'Azuriens.

Les questions soulevées traitaient du plan local d'urbanisme et de l'entretien des divers bâtiments ou de travaux de voirie.

Questionnaire

Un questionnaire qui concernait l'implication des Azuriens dans les associations a reçu un accueil très mitigé, voire insignifiant.

C'était l'occasion de recenser les Azuriens membres d'associations hors village, pour éventuellement aider ces associations financièrement. C'est loupé !

Tee-Shirts

Après les cravates et les foulards, les tee-shirts azuriens ont reçu un bon accueil.

Téléthon 2003

C'est au mois de décembre prochain que la journée Téléthon, organisée avec Messanges et Vieux-Boucau, se déroulera à Azur.

Nous espérons que tous, nous saurons nous mobiliser. Nous en reparlerons.

Livre Azur

Le projet du livre que Madame De Senneville avait envisagé d'écrire pour relater l'histoire des Azuriens n'est pas abandonné.

Horloge de l'Eglise d'Azur

Une rénovation totale est à l'étude pour redonner une seconde jeunesse à l'ensemble.

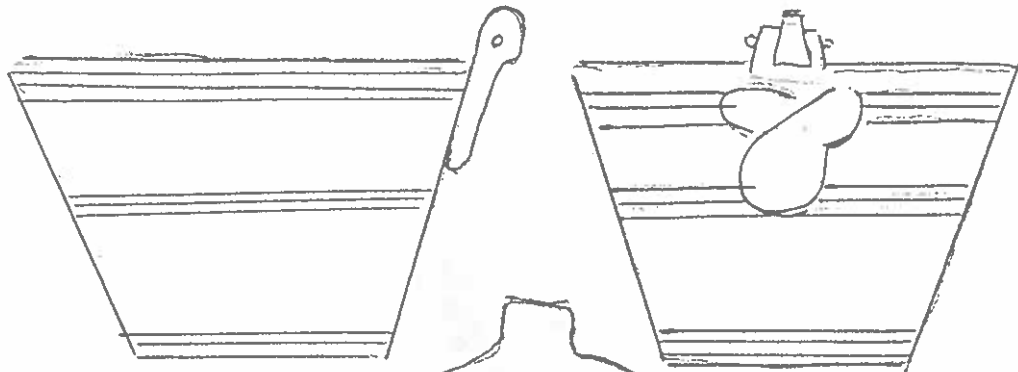
La Fontaine Saint-Jean à Azur

Par son petit édicule pittoresque, c'est la plus décorative et la plus représentative des fontaines du Marensin. Elle se situe au centre du Bourg, près de l'Eglise et de la Mairie. Il suffit de traverser la route menant d'Azur à Messanges pour l'apercevoir à droite de la route dans un joli petit pré appartenant à des particuliers qui laissent les visiteurs ouvrir le portail pour se rendre auprès de la fontaine.

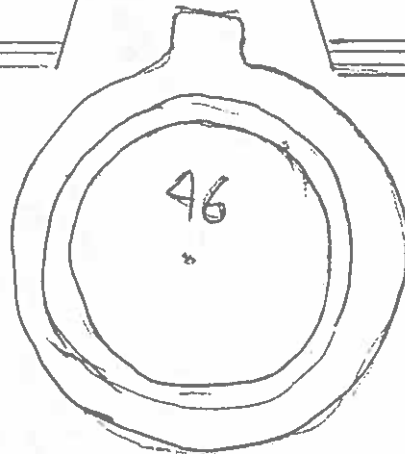
Une petite source sort du bois toute proche et vient alimenter le bassin de la fontaine. Le petit monument se compose, au fond, d'un mur blanc, et sur les trois autres côtés de grilles peintes. Il est protégé par un toit en tuiles surmonté d'une croix. Une niche, creusée dans le mur du fond, renferme la statue de Saint Jean, en terre cuite, avec un bras cassé. Deux ex-voto entourent la niche, deux petits panneaux tout simples, peints en noir, sur lesquels se détachent des lettres blanches. Sur l'un on peut lire : « Sancte Joanne - O.P.N. » (Saint Jean priez pour nous) ; sur l'autre, au-dessous d'une coquille Saint-Jacques : « Beatissime Jacobe - Lux et honor Hispaniae - venerande patrone - custodi nos in pace » (Bienheureux Jacques - Lumière et honneur de l'Espagne - patron digne de vénération - garde-nous en paix).

Cette fontaine constituait donc une halte sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle au Moyen-Age, un relais qui accueillait les « Jacquets », les pèlerins qui avaient besoin de repos sur leur longue route...

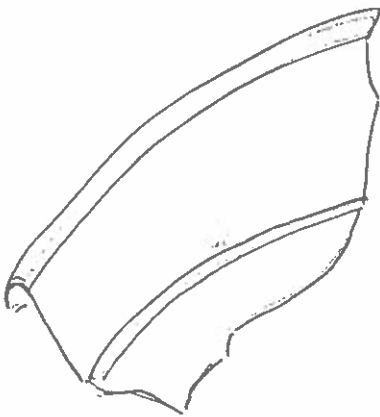
La fontaine Saint-Jean avait la réputation de guérir les maladies de la peau si fréquentes autrefois, ainsi que les rhumatismes. Jusque dans les années 60, on venait honorer la fontaine le 24 juin et le 27 décembre, jours de la fête du saint. Il semble qu'au cours des temps, sans qu'on en connaisse la raison, Saint-Jacques ait été remplacé par Saint-Jean.



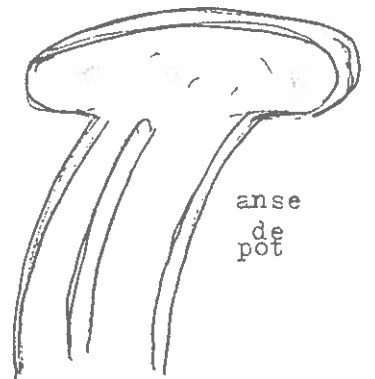
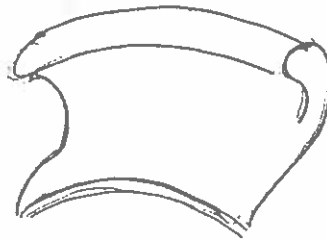
Poids en bronze de 160 g
trouvé dans le sol à
l'emplacement de la BORDE
des Hospitaliers de SJJ.



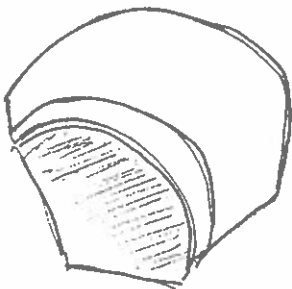
grandeur réelle



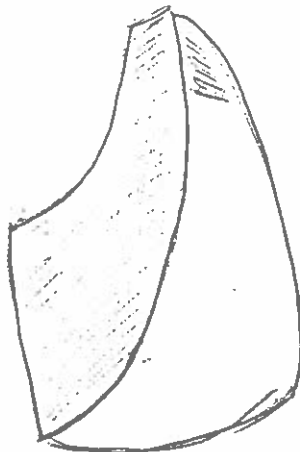
pots



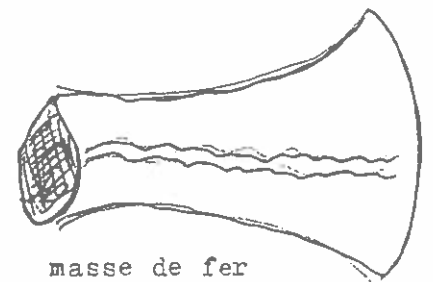
anse
de
pot



tasse



meule
à
grains



masse de fer
oxydée

Quelques exemples de vestiges trouvés lors du curage du ruisseau de Dèche
en 1992.

Etat-Civil

Naissances



Esther Aïssata Dianor, le 25 décembre 2002

Tous nos vœux de bonheur.

Mariages



Monsieur Bertrand Jacques Richard Gay et Mademoiselle Zélia Alves de Toledo, le 13 mai 2003

Tous nos souhaits de bonheur.

Décès

Monsieur Pierre Jean Louis Florencie, le 22 janvier 2003

Madame Marie Lavielle épouse Laclau, 28 mars 2003

Monsieur Jean Jacques Nizon, le 6 juin 2003

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

La Vie des Associations

Comité des Fêtes



Les nombreuses personnes qui ont assisté au repas de la maïade ont apprécié le succulent repas préparé par Nicolas Lartigue, dans une bonne ambiance festive.

Le repas a encore permis aux Azuriens de se rencontrer entre anciens et nouveaux.

Le poids du jambon a été estimé au plus près par Madame Dubois.

Programme des animations de l'été 2003 :

- | | |
|--------------------------|---|
| Lundi 14 juillet 2003 | 18h : traditionnel pain et fromage à la salle Espace François Mitterrand |
| Vendredi 18 juillet 2003 | 19h30 : Sardinade au Lac animée par les Echassiers « Lous Crabots » de Saint Vincent de Tyrosse.
22h : Bal disco avec Disco Star |
| Vendredi 25 juillet 2003 | 19h30 : Sardinade au Lac animée par la banda « Los Demonos » de Saubrigues.
22h : Bal disco avec Disco Star |
| Jeudi 14 août 2003 | 19h30 : Sardinade au Lac animée par les Echassiers « Lous Cadetouns » de Soustons.
22h : Bal disco avec Disco Star |

Fêtes locales du 29, 30 et 31 août 2003

- | | |
|-----------------------|---|
| Vendredi 29 août 2003 | Trottinettes - Pétanque - Petits jeux - Bal Disco |
| Samedi 30 août 2003 | Trottinettes - Tournoi triangulaire de football amical organisé par l'U.S. Azur
Repas champêtre animé par la banda de Saint Martin de Seignanx - Bal Disco. |
| Dimanche 31 août 2003 | Dernière étape des trottinettes et remise des prix et cadeaux
16 h : Spectacle pour enfants « Au royaume des animaux » avec Valérie et Laëtitia.
18h : Spectacle de variétés avec Nicole Valérie et son ami.
Bal Disco |

Les Archers d'Azur



2002/2003 a été une bonne année pour nos archers qui ont participé à plusieurs concours en salle et à l'extérieur.

5 archers débutants se sont présentés aux flèches du futur à Saint Pierre du Mont.

Nous avons aussi organisé, avec Oeyreluy, à Moliets, deux concours en mai : un Circuit National Arc à Poulie avec 140 participants et une division régionale par équipe où 170 archers aquitains se sont affrontés. A la suite de ce concours, l'Equipe d'Azur est classée 11^{ème} sur 23 équipes d'Aquitaine.

Nous étions aussi présents à la journée « Soyons sport » à Seignosse où 350 personnes ont découvert le tir à l'arc.

Bientôt les vacances.

Comme chaque année, les entraînements s'arrêteront fin juin pour recommencer début septembre.

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances.

Association des Parents d'Elèves du Marensin



L'Association des Parents d'Elèves du Marensin remercie toutes les personnes ayant participé à notre loto du 16 mars dernier, car, grâce à elles, celui-ci fut un réel succès.

Nous espérons que le repas des écoles que nous organisons le samedi 28 juin 2003 à Moliets sera aussi bien réussi.

Nous tenons à vous rappeler que tous les bénéfices des manifestations organisées par l'A.P.E. sont destinés aux enfants du regroupement scolaire.

Association Intercommunale du Centre de Loisirs « des Etangs »

Le Centre de Loisirs Intercommunal des Etangs ouvre ses portes du 7 juillet au 22 août 2003, de 7h30 à 18h30.

Des camps seront organisés sur le mois de juillet.

Un courrier a été envoyé à toutes les familles habitant sur une des quatre communes, et une réunion de présentation de l'équipe et du programme d'activités s'est tenue le jeudi 26 juin 2003 à 19h à la Salle des Associations à Messanges.

Les Amis d'Azur

Cette année, l'association des Amis d'Azur a pris en charge l'entretien des deux sentiers de randonnée pédestre tracés sur le territoire communal.

Par un beau samedi après-midi d'avril, deux équipes se sont donc partagé le travail afin de contrôler et de restaurer le marquage parfois disparu le long de ces deux sentiers, l'une se chargeant du circuit du « Pont du Loup », l'autre de celui des « Airials ».

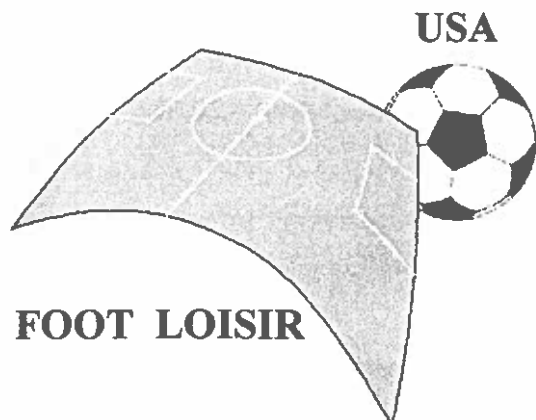
La journée s'est terminée par un apéritif offert par l'association et un repas pour lequel chacun des participants avait apporté sa contribution.

L'an prochain, nous renouvellerons cette expérience en tâchant d'intéresser davantage de personnes.

Pour information, on peut trouver la description des différents circuits pédestres des communes de Soustons, Vieux-Boucau, Azur, Moliets et Messanges dans un petit dépliant en vente à la Mairie et dans plusieurs commerces azuriens.

Au mois de juin, nous avons essayé d'organiser un voyage à Fresselines, les Fresselinois ne pouvant pas venir à Azur. Trop peu de personnes intéressées (onze exactement) ont fait que le projet a dû être reporté à une date ultérieure.

Pour terminer ce billet, une date à retenir : le 10 octobre 2003. Ce jour-là, l'association a invité Sylvie Licard à venir présenter son film « Lou Pip dou Peyre » à la Salle Espace François Mitterrand. A bientôt donc, en espérant une présence massive à cette manifestation.



La saison 2002-2003 s'est déroulée, comme toujours, dans la bonne humeur et la convivialité.

Les matchs sont toujours disputés de façon régulière malgré un nombre important de rencontres annulées, par les autres équipes, dans la deuxième moitié de saison. Néanmoins, les joueurs restent motivés et disponibles.

Les résultats ainsi que le comportement sportif et moral des membres sont très encourageants pour l'avenir et la prospérité du club.

De plus, nous avons participé à plusieurs tournois rapportant quelques coupes au village.

Le 15 février, nous avons organisé un mini tournoi regroupant trois équipes malgré un temps couvert et une température avoisinant les zéro degrés.

Le repas qui a suivi nous a heureusement permis de nous réchauffer dans la joie et l'amitié en compagnie de nos supporters azuriens.

Ensuite, le 01 mars, nous avons réalisé, pour la deuxième année consécutive, un voyage à Bordeaux.

Lors de la journée, nous avons pu assister à la victoire de Bordeaux face à Sochaux malgré un peu de retard et un but manqué. Puis nous sommes rentrés à Azur où un petit repas, préparé par nos fidèles cuisinières, nous attendait.

Pendant le trajet, nous avons pu partager notre gaieté autour de l'apéritif toujours présent dans le bus.

Enfin, le 07 juin, nous avons organisé le tournoi, maintenant traditionnel, qui a regroupé cinq équipes et qui a été suivi par un repas rassemblant les participants ainsi que quelques azuriens fidèles à nos manifestations malgré la finale du championnat de France de rugby.

Merci à tout les participants ainsi qu'aux bénévoles que nous ne remercierons jamais assez.

BONNES VACANCES A TOUS.



CLUB DES RETRAITES D'AZUR

Lors de l'assemblée générale du 8 janvier 2003, le conseil d'administration du club a reçu le renfort de Fernand PIECOURT ce qui porte à 14 le nombre de ses membres.

Toujours présidé par Daniel ROUSSEAU, le club des retraités compte 94 adhérents, 7 adhésions nouvelles ayant compensé 3 départs dont le décès de notre regrettée amie Marie FESANCIEUX en Janvier 2003.

Ce début d'année 2003 a connu les animations traditionnelles :

- 29 Janvier : Repas du club
- 26 février : Goûter des merveilles
- 12 mars : Voyage à ARZACQ avec la découverte de la Maison du jambon de Bayonne
- 2 avril : Visite de l'écomusée de MARQUEZE
- 14 mai : Repas des asperges grâce à la générosité de nombreux donateurs et au dévouement des responsables.
- 4 juin : « Croisière » sur les Gaves Réunis et l'Adour
- 25 juin : Voyage à DANCHARIA pour faire les « provisions » d'été

sans oublier les loisirs habituels du mercredi : pétanque, jeux de société.

Toutes ces sorties ont, semble-t-il été très appréciées par les participants avec toutefois une mention spéciale à MARQUEZE qui a été l'occasion d'un retour sur le passé très instructif.

Les responsables du club cherchent le plus possible à varier les sorties mais il n'est pas toujours facile de se renouveler et toutes les suggestions seront examinées avec attention.

Grâce à ces moments de rencontre, de joies et de plaisirs partagés, l'ambiance au sein du club est bonne et les « nouveaux » retraités sont invités à venir nombreux nous rejoindre.

Pendant les vacances scolaires, les activités du mercredi se poursuivront au ralenti avant de reprendre en septembre avec le rallye-promenade organisé par les vainqueurs de l'an dernier J. et M. LABEYRIE et JL et G. CHARRET ainsi que le concours de pétanque.

Le Club envisage également la célébration de son 25^{ème} anniversaire ainsi que d'autres animations traditionnelles.

Le Président et le Conseil d'Administration.

AZUR

exposition de peinture 2003



Du 19 Juillet au 27 Juillet 2003 salle des fêtes d'Azur

(espace F. Mitterrand)

Entrée libre et gratuite

le matin de 10 H à 12 H et l'après-midi de 15 H à 19 H

organisé par L'Amicale des Peintres d'Azur



Point Info Energie

Payer moins et vivre mieux !

Afin de sensibiliser notre planète sur la maîtrise de l'énergie, l'ADEME a créé des Points Info Energie.

Des renseignements objectifs, pratiques et gratuits peuvent y être donnés pour réduire vos factures d'énergie (les petits gestes d'économie, le chauffage, l'eau chaude solaire, le bruit, le lavage, les déchets, l'éclairage, le froid, la qualité de l'air, les véhicules et carburants...).

N'hésitez pas à contacter votre Point Info Energie à Dax les mardis et jeudis de 10h à 12h au 46 Rue Baffert ou en téléphonant au 05 58 74 12 56.

Sida Info Service

Des questions sur la contraception ou l'I.V.G. ?

Pour vous répondre, un numéro Azur en Aquitaine : 0810 025 025.

